



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 21 décembre 2023

Président de la séance : Philippe GRATADOUR

Autres membres présents et délibérants :

- Christophe BACHOLLE
- Philippe DUCROCQ
- Hélène FOUCHER
- Valérie MOREL
- Jean-Philippe TORTEROTOT

I Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- 2023-7558 : Élaboration du ZA EP de Le Frestoy-Vaux (60)
- 2023-7574 : AVAP de Château-Thierry (02)

➤ Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- *Néant*
-

II Plans programmes : avis conformes sur les dossiers déposés dans le cadre du cas par cas « ad'hoc » (en application des articles R.104-33 deuxième alinéa à R.104-35 du code de l'urbanisme)

Avis conformes favorables

- 2023-7527 : Modification simplifiée n°3 du PLU de Neuilly-sous-Clermont (60)
- 2023-7541 : Révision allégée n°1 du PLU de Merville (59)
- 2023-7555 : Modification n°1 du PLU de Warluis (60)

Avis conforme défavorable

- 2023-7542 : Révision allégée n°2 du PLU de Merville (59)

III Plan programme : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- 2023-7510 : Modification n°1 du PLU sur la commune de Longueuil-Annel (60)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- 2023-7260 : ZAC Jules Verne sur la commune de Glisy (80)
- 2023-7543 : Carrière alluvionnaire sur la commune de Vic-sur-Aisne (02)
- 2023-7505 : Géothermie au carbonifère sur la commune de Quincy (59)
- 2023-7535 : PC pour la construction d'une messagerie, de bureaux et locaux sociaux associés sur la commune de Vendin-le-Vieil (62)
- 2023-7545 : Projet plateforme logistique sur la commune de Tergnier (02)
- 2023-7530 : Augmentation de la consommation de solvants à l'usine Arcelormittal sur la commune de Montataire (60)

V Autres dossiers soumis à délibération

V-1. Propositions d'absence d'observations au sens des articles R.122-7 et R.122-21 du code de l'environnement

- *Néant*

V-2 Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Pierre Noualhaguet, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet n°2023-7571 d'entrepôt logistique – lot1 à Saint-Crépin-Ibouwillers (60) sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Pierre Noualhaguet, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet n°2023-7572 d'entrepôt logistique – lot1 à Saint-Crépin-Ibouwillers (60) sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Pierre Noualhaguet, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet n°2023-7573 d'entrepôt logistique – lot2 à Saint-Crépin-Ibouwillers (60) sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Pierre Noualhaguet, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet n°2023-7578 d'entrepôt logistique – lot3 à Saint-Crépin-Ibouwillers (60) sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Pierre Noualhaguet, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet n°2023-7579 d'entrepôt logistique – lot4 à Saint-Crépin-Ibouwillers sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

VI Autres dossiers

➤ *Néant*

Le Président de séance,



Philippe GRATADOUR